

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Prise en compte des réalités locales dans la planification forestière	1.1 Ancrer la planification de la forêt dans son contexte local.	<ul style="list-style-type: none"> - TLGIRT - Outil d'harmonisation (fiche VOIC 5.4.1) et fiches VOIC (possible à l'échelle de l'UA et par territoire spécifique, p. ex. TFS) 	1.1.1 Effectuer le suivi des consultations publiques et autochtones.	MFFP fait le suivi	En continu (le suivi des consultations publiques se fait déjà).	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un registre des consultations publiques (oui RÉALISÉ). - Documentation/compilation des consultations publiques tenues dans le registre et informations associées au registre (dates, sujets abordés, etc.). 	
				1.1.2 Appuyer/solliciter les membres dans la démarche d'identifications des objectifs.	MRC			
		1.2 Ajuster la répartition spatiale des secteurs de coupe aux réalités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de répartition spatiales - Fiche VOIC 1.2.1 sur l'organisation spatiale - Comités sur la sylviculture non-commerciale et sur la compétitivité de l'industrie 	1.2.1 Présenter les nouvelles règles de répartition spatiale en sapinière et valider si cela convient.	MFFP	À venir	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur des nouvelles règles de répartition spatiale (oui/non). - Présentation par le MFFP réalisée (oui/non). - Perception des nouvelles règles par les membres (évaluation qualitative) (oui/non). 	- Relié également aux travaux sylvicoles
	2. Implication des différents intervenants locaux dans la planification des activités d'aménagement forestier	2.1 S'assurer de l'implication de la TLGIRT dans la planification des secteurs de récolte.	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation annuelle du PAFIO - Article 56 LADTF 	2.1.1 Présenter la démarche/mécanisme de dialogue/consultation autochtones-MFFP (mécanisme en parallèle).	MFFP	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le MFFP réalisée (oui RÉALISÉ). 	
				2.1.2 Vérifier auprès des membres l'intérêt pour augmenter leur implication.	MRC MFFP-BGA-Table			
	3. Degré de naturalité du paysage forestier (qualité du paysage). À noter : Une forêt dite naturelle (degré de naturalité de la forêt) signifie	3.1 Contribuer au maintien d'un degré élevé de naturalité du paysage forestier.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'harmonisation, VOIC 5.4.1 - Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14. 	3.1.1 Discuter du concept de naturalité du paysage forestier et présenter les outils de contrôle.	MFFP	À venir	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le MFFP réalisée par exemple sur un secteur « test » (oui/non). 	

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)			Enjeux pertinents, mais sous contrôle					
	que celle-ci n'a pas subi de transformations significatives résultant de l'exploitation industrielle à grande échelle. À l'opposé, plus le niveau d'altération d'un paysage forestier est élevé, plus il diffère du paysage forestier naturel.		<ul style="list-style-type: none"> - Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés. 	3.1.2 Déterminer, lors d'une rencontre de travail, si les outils d'encadrement et de contrôle sont suffisants.		À venir	Analyse des outils de contrôle et recommandations déposée et présentée à la Table (oui/non).			
4.	Réalisation des travaux d'aménagement forestier et méthodes applicables	4.1 Minimiser les changements de dernière minute à la planification des récoltes et instaurer une façon efficace de partager l'information.	<ul style="list-style-type: none"> - Grille de gestion des écarts. - Programmation annuelle (PRAN) de la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord en ligne. - Réserve de secteurs planifiés (300%) - Fiche harmonisation (VOIC 5.4.2) - Canal de communication 	4.1.1 Présenter la grille de gestion des écarts à la Table bonifier cette dernière au besoin	MFFP		Présentation de la grille de gestion des écarts (oui/non)			
				4.2 Assurer l'harmonisation des méthodes de coupe afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation en place, dans certains cas, est jugée insatisfaisante aux yeux de certains intervenants. - Guide sylvicole du Québec - Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP) - Outil VECTER (outil de suivi de la gestion contractuelle) - Fiche de signalement 	4.2.1 Présenter et expliquer les prescriptions, critères, réglementations, processus de suivi et de contrôle des activités d'aménagement du MFFP associé aux coupes.	MFFP (Présentation)	À venir	Présentation par le MFFP réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Les prescriptions consistent en des actes professionnels qu'il n'est pas toujours possible de venir confronter. Offrir une présentation permettra d'expliquer les critères et contextes justifiant ces prescriptions.
						4.2.2 Si nécessaire, suggérer des harmonisations.		En continu	Nombre de mesures d'harmonisation déposées au Ministère pendant l'année.	
						4.2.3 Prendre contact avec l'UG responsable du territoire pour faire des signalements.		En continu	Nombre de signalements déposés par année.	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure le lien pour la fiche de signalement
						4.2.4 À des fins de sensibilisation sur les méthodes de coupes prescrites, au besoin organiser des visites terrain périodiques pour observer les travaux de coupes.		Au besoin, une fois les actions 4.2.1 et 4.2.2 complétées.	Visites terrain réalisées (oui/non).	
4.2.5 Assurer un retour à la TLGIRT sur le respect des normes										

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

5.	Révision des échelles d'intervention	5.1 Favoriser une échelle territoriale plus restreinte dans la planification de la forêt.	Règles de répartition spatiales	5.1.1 Présenter les échelles existantes et, si nécessaire, déterminer en collaboration avec le ministère, des unités d'analyse pouvant répondre à cette préoccupation.	À venir	Séance de travail avec le Ministère réalisée (oui/non).
----	--------------------------------------	---	---------------------------------	--	---------	---

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeu	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Conservation de la diversité biologique	1.1 Favoriser la conservation de la diversité biologique au sein de la faune locale.	<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches VOIC adoptées par la TGIRT en lien avec l'aménagement écosystémique : 1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.3.1 ; 1.4.1 ; 1.4.2 ; 1.4.3 ; 1.4.4 ; 1.5.1 ; 1.5.2 et 1.6.1 et 1.6.2 qui traitent des espèces menacées et vulnérables - Projet PADF (Garrot) 	1.1.1 Discuter des actions potentielles à mettre en œuvre lors d'une rencontre de travail et faire le choix des actions qui semblent les plus appropriées (à intégrer à ce plan d'action ensuite).	MRC-MFFP	À venir	Intégration des actions liées à la diversité biologique dans le plan d'action (oui/non).	
	2. Maintien et qualité de la faune et de son habitat	2.1 Considérer la protection d'éléments particuliers d'intérêt faunique (espèces à statut, caractère exceptionnel), dont le caribou forestier dans la planification.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche VOIC harmonisation - Projet PADF - LADTF - Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune - RADF - Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier - Règlement sur les habitats fauniques - Guide d'intégration des habitats fauniques à la planification forestière (Nature Québec) - Loi sur les espèces menacées ou vulnérables - Fiche VOIC 1.6.1 	2.1.1 Présenter les résultats du projet sur le Garrot d'Islande.	Environnement Côte-Nord, Table, MRC	Selon l'avancement des travaux. - Garrot : d'ici septembre 2021.	Présentation réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Projet avec le PADF volet 2, une partie sera livrée en septembre 2021. - Présentation sur la protection d'éléments particuliers d'intérêt faunique.
				2.2 Limiter le dérangement de la faune dans le cadre des activités forestières.	<ul style="list-style-type: none"> - RADF - Mesure d'harmonisation opérationnelle 	2.2.1 Cibler une ou des espèces vulnérables aux dérangements des activités forestières afin de développer une éventuelle fiche en sous-comité.	Table-MRC	Au besoin
	3. Qualité de l'eau	3.1 Être informé quant à l'entretien et au suivi des ponceaux dans une optique de protection du poisson et de son habitat.	<ul style="list-style-type: none"> - RADF - Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP) 	3.1.1 Présenter le phénomène d'érosion des berges en lien avec la voirie forestière (proposer la présentation de Julien Beaulieu faite pour la TGIRT HCN en mars 2021).		À venir	Présentation réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation a eu lieu le 14 juin 2018 concernant la fermeture des chemins et les cas des ouvrages amovibles. Celle-ci a été faite par le MFFP. Disponible dans l'intranet : Rencontre TLGIRT Sept-Rivières

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
			- Fiche de signalement - LADTF					— 14 juin 2018 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca).
				3.2.1 Présenter les outils existants.				
		3.2 Protéger les frayères d'omble de fontaine et les ouvrages migratoires aménagés pour le saumon afin de maximiser le taux de reproduction ou de montaison des poissons.		3.2.1 Faire une présentation des recommandations provinciales, reprendre le travail du sous-comité ou offrir une présentation aux membres.	MFFP-MRC	À venir	Présentation des recommandations provinciales réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Le sujet est traité au niveau provincial. Le sous-comité a été mis en attente. - Présentation sur la protection d'éléments fauniques faite le 8 juillet 2020. https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-sept-rivieres-8-juillet-2020/. - RADF mentionne qu'aucun pont, ponceau ni aménagement d'un ouvrage amovible dans une frayère ou dans les 100 premiers mètres en amont d'une frayère, si elles sont répertoriées <ul style="list-style-type: none"> o Rien n'est mentionné en lien avec les coupes - Sous-comité harmonisation - présentation du RGZCN (4 septembre 2019) <ul style="list-style-type: none"> o Protection des bassins versants de rivières à saumon et des plans d'eau présentant des signes d'altération par l'érosion des berges dans les TFS : o Protection des bassins versants de rivières à saumon o Frayères aménagées
			Sous-comité (protection de frayères aménagées)	3.2.2 Reprendre le travail du sous-comité portant sur les frayères si nécessaire après la présentation des recommandations.			Reprise des travaux du comité de travail (oui/non).	

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 3		Harmonisation des usages						
Cadrage de l'enjeu		La forêt fait l'objet d'une utilisation multifonctionnelle par différents usagers (usages récréatifs, industriels, etc.). Cette utilisation est susceptible d'engendrer des conflits ou contraintes d'usages.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/ contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Réalisation des activités traditionnelles Innu Aitun (chasse et autres activités).	1.1 Améliorer la prise en compte du savoir et des préoccupations des Premières Nations et assurer la prise en compte des activités traditionnelles Innu Aitun dans la planification.	<ul style="list-style-type: none"> - Canal parallèle de consultation entre le MFFP et les communautés innues (modalités particulières avec le MFFP) - Tables GIRT 	1.1.1 Poursuivre l'intégration des communautés et de leurs enjeux, préoccupations et réalisations aux travaux/décisions de la table.	Coordonnateur			- Pessamit a fait une présentation aux 3 TGIRT soit le 1 ^{er} , 8 et 22 juin 2021 afin de sensibiliser les membres à leurs préoccupations. Il serait intéressant que la communauté de Uashat fasse également une présentation.
				1.1.2 Organiser une présentation par le MFFP du canal de communication parallèle MFFP-Communautés innues afin d'éclaircir ce point.	MFFP-Coordonnateur	Table de décembre 2021 ou mars 2022	Présentation réalisée par le MFFP (oui/non). Produire et mettre à disposition des membres un logigramme présentant le canal (oui/non).	- À mettre au plan d'action de la table 2021-2022.
	2. Qualité du milieu naturel pour la réalisation d'activités récréotouristiques	2.1 Minimiser l'impact des travaux d'aménagement forestier sur les activités récréotouristiques de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche VOIC 5.4.1 - Canal parallèle — modalités particulières pour les communautés autochtones - Mesure d'harmonisation opérationnelle. - Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14. - Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés. 	2.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu.	MRC	Périodiquement		- Programmation annuelle (PRAN) de la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord en ligne.

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 3		Harmonisation des usages						
Cadrage de l'enjeu		La forêt fait l'objet d'une utilisation multifonctionnelle par différents usagers (usages récréatifs, industriels, etc.). Cette utilisation est susceptible d'engendrer des conflits ou contraintes d'usages.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/ contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
		2.2 Favoriser le respect de la capacité d'accueil du milieu naturel dans la planification du développement de la villégiature privée et commerciale.	- Fiche VOIC 5.4.1	2.2.1 Organiser une présentation aux membres afin d'expliquer les grandes lignes/étapes des processus en place pour faire le choix d'affectation récréoforestière et de la planification de la villégiature.	MRC-MERN		Présentation réalisée par la MRC et le MERN (oui/non).	- Pas du ressort des tables, mais une présentation pourrait être faite afin de bonifier la compréhension des membres. À valider auprès des membres.
	3. Réalisation des activités de chasse	3.1 Préserver la quiétude des lieux durant des périodes déterminées.	- Fiche VOIC 5.4.1 - 5.4.2 Harmonisation en période de chasse à l'original dans les ZECS - Tables opérationnelles - Mesures d'harmonisations opérationnelles	3.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu par la présentation de la résolution portant sur la période de chasse et la faire entériner pour 5 ans.	MRC	Périodiquement	Présentation réalisée par le MFFP (oui/non).	
	4. Impacts des activités de récoltes sur les autres activités	4.1 Minimiser les impacts des activités de récoltes sur les autres usages	- Consultation publique, lettre aux villégiateurs - Fiche VOIC 5.4.1 Harmonisation des usages - Mesures d'harmonisation opérationnelles - PRAN	4.1.1 Se servir de la Table (coordonnées des membres) pour informer régulièrement des activités forestières en cours et à venir.			Mise en place du canal de communication et envoi des informations.	- Programmation annuelle (PRAN) de la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord en ligne.

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 4		Adaptation aux changements climatiques								
Cadrage de l'enjeu		Le réchauffement du système climatique a des impacts sur la forêt, qui devraient s'amplifier dans le futur. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attarder à ces impacts et de prévoir des façons de faire pour faire face aux impacts à ces changements.								
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/ contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information		
	1. Manque de connaissance de la vulnérabilité et des effets prévus des changements climatiques sur le territoire.	1.1 Améliorer les connaissances régionales en matière de changements climatiques pour l'ensemble des acteurs du territoire.	Stratégie en cours de réalisation au MFFP (projets pilotes)	1.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table.	MFFP	À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	Présentation réalisée (oui/non).	- Présentation réalisée par le MFFP sur l'adaptation aux changements climatiques en décembre 2020.		
				1.1.2 Déterminer les actions à prendre dans le cadre d'une rencontre de travail (une fois la présentation effectuée par le MFFP).	MRC — TGIRT	À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	Dépôt et présentation des actions à entreprendre (oui/non).			
		1.2 Améliorer la connaissance des impacts économiques des changements climatiques pour la région (ZEC, activités de récolte, etc.).	1.2.1 Identifier les impacts économiques régionaux		À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	Dépôt et présentation de l'analyse à la Table (oui/non).				
		1.3 Favoriser la durabilité des écosystèmes	Fiches VOIC : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1.4.1 : Maintien de structure par la coupe partielle ○ 1.4.2 : Coupe à rétention variable ○ 1.4.3 : Récolte CPRS par bouquets ○ 1.4.4 : Plan de récupération écosystémique 	1.3.1 Procéder à l'acquisition de connaissances concernant les différents paramètres de la durabilité des écosystèmes et valider les points à étudier plus en profondeur.						
		2. Maintien et amélioration de la biodiversité		2.1 S'assurer que des inventaires fauniques existent pour les espèces pertinentes présentes sur le territoire (particulièrement pour le caribou forestier).	- Travaux de la stratégie caribou en cours - Projet Garrot - Fiche VOIC 1.6.1, 1.6.2	2.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table	Projet Garrot : Environnement C-N	Selon l'avancement des travaux.	Présentations des travaux de la stratégie (oui/non).	- Présentation de documents en septembre 2021.
		3. Modification du couvert : composition en essence		3.1 Adopter des pratiques plus durables en introduisant des essences plus résistantes à la chaleur.	Fiche VOIC 1.3.1	3.1.1 Valider si la fiche (VOIC 1.3.1) convient toujours et modifier, le cas échéant.	MFFP — membres tables		Validation/correction à la fiche réalisée (oui/non).	- Vue dans le bilan des VOIC, la fiche sera retravaillée d'ici la fin 2022. Les modifications seront donc vues lors de la mise à jour.
	4. Accroissement de la séquestration de carbone en forêt	4.1 Contribuer à maximiser la séquestration de carbone en forêt.	Stratégie en cours de réalisation au MFFP	4.1.1 Valider, et mettre à jour si nécessaire, la fiche VOIC sur les milieux humides (en cours).	MFFP — Coordonnateur — membres (sous-comité)	Travaux en cours. Pour 2023	Mise à jour de la fiche VOIC réalisée (oui/non).	- Les travaux ont déjà débuté en sous-comité		

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 4		Adaptation aux changements climatiques						
Cadrage de l'enjeu		Le réchauffement du système climatique a des impacts sur la forêt, qui devraient s'amplifier dans le futur. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attarder à ces impacts et de prévoir des façons de faire pour faire face aux impacts à ces changements.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/ contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
				4.1.2 Organiser une présentation sur la séquestration de carbone par des spécialistes.	MFFP — Coordonnateur		Présentation réalisée (oui/non).	
				4.1.3 Faire une veille sur les pratiques novatrices mises en place ailleurs dans des environnements similaires et discuter des possibilités de mise en œuvre.			<ul style="list-style-type: none"> - À court terme : détermination du responsable de la veille (oui/non). - À court terme : présentation des résultats de la veille (oui/non). 	

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Manque de connaissance des chemins forestiers	1.1 Acquérir des connaissances au niveau des chemins existants non utilisés par les forestières et de leur état.	<ul style="list-style-type: none"> - Outil Routard (outil géomatique gouvernemental bonifié par l'industrie (RATF)) - Couche géomatique réalisée par la CRÉ 	1.1.1 Consulter les outils géomatiques de la CRÉ portant sur les chemins forestiers existants.	MFFP — MRC		Détermination de la personne responsable (oui/non).	
				1.1.2 Collaborer à la mise à jour, s'il y a lieu, de la couche géomatique de la CRÉ sur les chemins forestiers.	MRC		Mise à jour réalisée (oui/non).	
				1.1.3 Diffuser la cartographie des chemins forestiers à l'ensemble des parties prenantes.	MFFP-MRC		Diffusion de la cartographie réalisée (oui/non).	
				1.1.4 Mettre à contribution les membres des tables pour aider à mieux identifier les chemins.	MFFP-MRC		Présentation de la cartographie à la Table réalisée (oui/non).	
	2. Conservation et développement de l'accès au territoire	2.1 Clarifier la responsabilité de l'entretien des chemins et de leurs composantes (ponceaux) suite au départ des compagnies forestières (incluant ceux à l'extérieur des territoires de ZEC).	<p>Article 116 du RADF : Toute personne réalisant une activité d'aménagement forestier qui utilise régulièrement un chemin <u>doit entretenir adéquatement la signalisation routière afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières</u>. Il en est de même du gestionnaire d'une <u>pourvoirie, d'une zone d'exploitation contrôlée ou d'une réserve faunique</u> [...]</p> <p>Article 64 du RADF : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, [...], abîme ou rend inutilisable un chemin <u>doit</u></p>	2.1.1 Présenter les règles et orientations concernant la gestion et l'entretien des chemins publics.	MFFP — MRC	À venir	Présentation réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation a été faite par la MRC, le 28 mai 2019, concernant la planification de l'accès au territoire qui tient compte des divers enjeux (sociaux, économiques, fauniques et environnementaux). La présentation englobait les diverses problématiques concernant chacun des enjeux, de celles englobées par la loi, de la planification forestière, de pistes de solution et du pouvoir de la table GIRT. - La présentation est disponible dans l'intranet du site web : https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tgirt-sept-rivieres-28-mai-2019/. - Présentation du ministère le 27 novembre 2018 concernant les chemins, sablières et infrastructures forestière. La présentation est disponible dans l'intranet du site web : Rencontre TLGIRT Sept-Rivières — 27 novembre 2018 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca).
				2.1.2 Informer les membres des différents programmes d'aide financière qui permettent l'entretien des chemins forestiers et la réfection	MFFP		Réception de la documentation par les membres de la Table (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_PRCM_2019-2020_2.pdf - Programme de remboursement pour des coûts pour des chemins multiressources. (Industrie seulement) - PADF volet 2

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/ contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
			<p>effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.</p> <p>ART. 41 à 44 LADTF</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRCM (programme de remboursement des coûts de chemin à l'industrie) - PADF – Volet II 	<p>de ponceaux délaissés par l'industrie forestière.</p> <p>2.1.3 Voir dans d'autres régions comment ils ont géré la situation de l'entretien des chemins.</p>	MRC		Présentation à la Table des résultats d'analyse concernant la gestion de l'entretien des ponceaux (oui/non).	
		2.2 Assurer une accessibilité au territoire pour les différents utilisateurs		2.2.1 Intégrer l'analyse des différents usages et de leurs besoins/préoccupations lors de la planification du réseau routier forestier.	MFFP — TGIRT			- Une présentation (point d'information) sur le PRCM pourrait être faite aux membres afin que ceux-ci aient une meilleure connaissance de celui-ci toutefois le PRCM est seulement accessible aux BGA, c'est d'ordre financier entre le MFFP et le BGA. À valider auprès des membres.
	3. Impact de l'étalement du réseau routier en forêt	3.1 Atténuer les impacts négatifs du réseau routier en forêt.	RADF Art. 81. Possibilité de fermer des chemins	<p>3.1.1 Acquérir des connaissances à l'aide d'études faites sur cet enjeu, par exemple en faisant des recherches sur les façons de faire dans d'autres provinces pour la gestion du réseau routier en forêt, et mettre en place une fiche VOIC, le cas échéant.</p> <p>3.1.2 Transmettre le rapport du banc d'essai réalisé à proximité du Camp Brooke et effectuer une présentation.</p>	MFFP-TGIRT		<ul style="list-style-type: none"> - À court terme : Dépôt et présentations des constats de l'étude à la Table (oui/non). - À moyen terme : Mise en place de la nouvelle fiche VOIC (oui/non). - À moyen terme : Présentation du banc d'essai faite (oui/non). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation a eu lieu le 14 juin 2018 concernant la fermeture des chemins et les cas des ouvrages amovibles. Celle-ci a été faite par le MFFP. Disponible dans l'intranet : Rencontre TLGIRT Sept-Rivières — 14 juin 2018 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca) - La fermeture d'un chemin doit être autorisée par le Ministère en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (art.11.3) ou de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (art.41). Les citoyens, les entreprises ou les organismes peuvent adresser une demande de fermeture temporaire ou permanente d'un tel chemin au Ministère.

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 6		Pérennité, rentabilité, compétitivité de l'industrie forestière						
Cadrage de l'enjeu		L'industrie forestière regroupe les activités de foresterie, d'exploitation forestière et de fabrication des produits en bois, en papier et en carton. La MRC de Sept-Rivières est dépendante du secteur primaire, ce qui rend fragile son économie. L'industrie forestière devrait être florissante dans la MRC étant donné la quantité de matière ligneuse disponible, mais ce n'est pas le cas.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Compétitivité de l'industrie forestière, incluant l'aspect des coûts d'opération élevés sur la Côte-Nord.	1.1 Travailler à trouver des conditions pour rendre l'industrie forestière de la Côte-Nord plus compétitive.	<ul style="list-style-type: none"> - Entente Côte-Nord - Redevances forestières qui tiennent compte des coûts d'opération - Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord. - Projet PADF 	1.1.1 Établir le portrait de l'industrie forestière de la MRC	CEDFOB	Des documents seront prêts en septembre 2021.	Présentation de l'étude à la Table (oui/non)	- Révision ciblée du régime forestier pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier (présentation 9 décembre 2020) https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-sept-rivieres-9-decembre-2020/ .
				1.1.2 Déterminer et prioriser les enjeux	CEDFOB		Présentation de l'étude à la Table (oui/non)	
				1.1.3 Élaborer les fiches VOIC	CEDFOB		Fiches VOIC en vigueur (oui/non)	
		1.2 Bonifier les mesures gouvernementales pour l'aménagement écosystémique.	Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord.	1.2.1 Mettre en place un sous-comité afin de faire des propositions au niveau de l'aménagement écosystémique.			Mise en place du sous-comité (oui/non) .	
				1.2.2 Présentation des résultats du projet PADF.			Présentation des résultats du PADF réalisée (oui/non) .	
2.	Flexibilité dans la planification/conciliation avec le ministère	2.1 Viser un travail par objectifs plutôt que par critères fixes applicables à l'ensemble des régions afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie de la Côte-Nord (la réalité de Québec n'est pas la même que sur la Côte-Nord).	Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord.	2.1.1 Suivre les travaux du comité et proposer des actions.	BGA-MFFP		Présentation des travaux du comité à la Table (oui/non) .	

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 7		Qualité de l'expérience récréotouristique						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des sites naturels attrayants et permet de nombreuses utilisations récréotouristiques aux usagers. L' <i>expérience forêt</i> réfère ici aux bénéfices offerts par la forêt et valorisés par ses usagers dans un contexte récréatif ou touristique, par exemple les paysages naturels, la richesse des milieux naturels, la productivité faunique et floristique, etc.						
Priorité	Sous-enjeux	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Maintien de la qualité de l'expérience <i>forêt</i> et de la productivité de la forêt pour les activités de récoltes.	1.1 Maintenir une qualité du milieu forestier adéquate et contribuer à assurer une rétention des utilisateurs de la forêt sur les TFS.	<ul style="list-style-type: none"> - L'article 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés - Fiche VOIC 5.4.2 — période de chasse - Notion paysage (RADF) 	1.1.1 Débuter une réflexion sur la rétention des utilisateurs de la forêt et de leur impact économique.	MFFP			
	2. Protection des ravages hivernaux d'originaux connus et identifiés afin de maintenir et d'augmenter la qualité de chasse dans les TFS.	2.1 Prendre en compte les ravages hivernaux d'originaux dans la planification forestière.	Guide d'aménagement de l'habitat de l'original (fondation de la faune)	2.1.1 Créer une revue de littérature et proposition d'une fiche.	MRC-Table-MFFP		<ul style="list-style-type: none"> - Revue de littérature réalisée (oui/non). - Fiche VOIC proposée au Ministère (oui/non). 	- Présentation sur la protection d'éléments fauniques faite le 8 juillet 2020. https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-sept-rivieres-8-juillet-2020/
2.1.2 Fiche VOIC — Élaborer une fiche pour la protection des ravages d'originaux (p. ex. gros nid).				MRC-Table-MFFP		Fiche VOIC proposée au Ministère (oui/non).		
2.1.3 Inviter un spécialiste (biologiste) afin d'expliquer les incidences des activités forestières sur l'habitat et les ravages d'originaux.				MRC		Présentation du spécialiste réalisée (oui/non).		

TABLEAU DES ENJEUX - TLGIRT SEPT-RIVIÈRES

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 8		Planification des travaux sylvicoles						
Cadrage de l'enjeu		La sylviculture regroupe les méthodes et pratiques utilisées afin de développer et mettre en valeur la forêt. Les travaux sylvicoles visent à augmenter le rendement de la forêt en qualité ou en quantité. Ces travaux sont nécessaires afin de régénérer la forêt.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Manque de main-d'œuvre/ressources pour effectuer les travaux	1.1 Mieux comprendre le manque de main-d'œuvre et ressources pour effectuer les travaux sylvicoles.		1.1.1 Informer sur les conditions de travail, la rémunération et évaluer/identifier les enjeux de planification.	Entreprises sylvicoles		- Présentation d'un état de la situation du secteur de la sylviculture (oui/non) .	
				1.1.2 Discuter d'initiatives afin de valoriser le métier d'ouvrier sylvicole.	Entreprises sylvicoles			
	2. Innovation du donneur d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans ses appels d'offres	2.1 Explorer l'utilisation de moyens alternatifs pour améliorer l'efficacité des travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre.		2.1.1 Faire une veille sur ce qui se fait ailleurs (moyens alternatifs, par exemple moyens technologiques pour réaliser les travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre) et émettre des recommandations quant à l'usage de ces moyens alternatifs.	Entreprises sylvicoles		- À court terme : détermination du responsable de la veille (oui/non) . - À court terme : présentation des résultats de la veille (oui/non) .	- Une présentation pourrait être faite toutefois cela n'est pas dans le mandat de la table. Le portrait nord-côtier de la sylviculture peut aider. À valider auprès des membres.